



Commission
GESTION des COMPETITIONS

Réunion du **09 avril** 2024

P.V. n° **10**

Membres : Thierry **AUBERT** - Patrick **BAILLARD** - Bruno **BECHET** - Jean **BLANCHETIERE** - Philippe **CHERADAME**
Romain **FELDHOFER** - Florent **JIQUEL** - Gérard **LE CAIGNEC** - Léone **RIER**

Présents : Patrick **BAILLARD** - Bruno **BECHET** - Jean **BLANCHETIERE** - Philippe **CHERADAME** - Léone **RIER**

Président et secrétaire de séance : J. Blanchetière

1 – Adoption des PV 7- 8 - 9 de février et mars 2024

2 - Homologation des rencontres

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 25 mars 2024 sauf dossier en cours.

3 – Affaires à examiner

D5-A-J5 du 17 mars Fresnes - ent Ménil/Ferrière3 : amende au déplaçant pour forfait non déclaré .

Coupe Portier du 31 mars Courteille2 - Berdhuis2 : match perdu par pénalité pour le recevant pour équipe inférieure à 8 joueurs au cours de la partie.

Courrier de FC Landais du 1^{er} avril

D1-J12 du 30 mars Le Mêle – FC Landais : Arrêté Municipal reçu le samedi en début d'après-midi pour une rencontre le même jour à 19h15.

La Commission déplore pour cette même rencontre, les 2 incidents (technique et intempérie) déclarés à retardement. Il est souhaité fortement que les clubs anticipent en la matière.

La commission ne peut imposer les frais d'organisation des déplacements du Visiteur et ne peut inverser le lieu de la rencontre du fait que l'équipe recevante n'avait à cette date que 2 rencontres à son actif au titre des Arrêtés-Municipaux.

4 – Accessions en D3

Pour les classements, application de l'Annexe 9 "Classement et Départage des équipes"

Adaptation des barrages du fait qu'il n'y a plus que 6 groupes en D4/D5

Toujours 6 montées en D3 :

Chaque équipe 1^{ère} de chacun des groupes de D4 = 3

2 meilleures équipes classées 2^{ème} de chacun des groupes de D4 = 2

Le vainqueur de la finale du barrage 2 déterminé ci-après = 1

Barrage 1

Rencontre 1 : le moins bon 2^{ème} de D4 contre le moins bon 1^{er} de D5

Rencontre 2 : meilleur 1^{er} de D5 contre le 2^{ème} meilleur de D5

Barrage 2

Vainqueur de la rencontre 1 contre le vainqueur de la rencontre 2
Ce vainqueur sera le 6^{ème} accédant en D3

Attention !

- 1) Ne peuvent participer aux barrages les équipes ne pouvant accéder à la division supérieure dont le statut est connu au début de la saison.
- 2) Dans le cas où l'une de ces équipes serait qualifiable aux barrages , elle serait remplacée par l'équipe suivante au classement de son championnat sans aller au delà de la 3ème place.

5 – Calendrier Général

Remise à jour (43 rencontres à reprogrammer du 28 avril au 9 mai)version V7 à Diffuser le 17 avril 2024

6 – Tirage des coupes

DEPARTEMENTALE - 8 mai et 9 mai

PORTIER – 1er mai et 8 mai

SILLIERE – 1 mai , 7 mai et 8 mai

3 exempts : ES PAYS D'OUCHÉ , CHAILLOUE , AS LE MERLERAULT

Tirage des prochains tours le 13 mai à 18 heures à Valframbert chez l'un de nos partenaire TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE

Seront invités les clubs qualifiés

Prochain tour de coupe dimanche 19 mai.

Pour le président Jean Blanchetière

Le secrétaire de séance Bechet Bruno

